

Langues modernes dans les épreuves des Options de base groupées du secteur des SES

Dans l'état actuel des choses, il faut tenir compte des données suivantes :

- ❖ Les langues modernes sont évaluées au sein des épreuves intégrées en fonction des compétences à maîtriser (CM) indiquées dans le PF. La pondération des points accordés au cours de langues modernes sera fonction de l'importance de ces compétences au sein de l'épreuve intégrée. Les langues pourraient représenter une pondération plus importante dans au moins une des épreuves, ce qui amènerait par ailleurs les élèves à prendre plus au sérieux le travail d'apprentissage de la langue.
- ❖ Chaque langue impliquée dans le PF (de une à trois selon les options et filières) devrait idéalement être évaluée au moins une fois dans le cadre du schéma de passation en s'inscrivant dans une épreuve professionnellement significative. Il est donc essentiel que les professeurs de LM fassent partie de l'équipe qui réfléchit à la conception des épreuves intégrées en ce compris la décision sur la pondération des cours entre eux.
- ❖ Si une partie du cours n'a pu être évaluée lors des épreuves, elle peut faire l'objet d'une épreuve complémentaire (propre au cours de langue) et ses résultats feront partie de ce qui est à prendre en considération pour la réussite de l'année et, en 6^{ème} TQ ou 7 P, pour l'octroi du CESS. Les cours de l'option de base groupée (OBG) font en effet partie du programme scolaire au même titre que ceux de la Formation générale commune. Là aussi, cela devrait amener les élèves à prendre plus au sérieux le travail d'apprentissage de la langue.
- ❖ Certains PF ne définissent pour les langues modernes que des compétences à exercer (identifiées par les sigles CEF ou CEP dans le PF) voire aucune compétence. Dans ce cas, l'évaluation des cours de langues modernes repris dans l'option de base groupée (OBG) n'entre pas en ligne de compte pour la qualification. Toutefois pour donner plus de sens à l'apprentissage des langues modernes, il est intéressant de les inclure dans ce dispositif de qualification (même si les résultats sont reportés vers la délibération d'année et pas vers la qualification).
- ❖ Il est donc essentiel pour ces professeurs de langues de faire partie de l'équipe qui réfléchit à l'organisation des épreuves intégrées.

Concrètement, dans le secteur des SES, les compétences à maîtriser (CM) dans les différentes options sont les suivantes :

- Auxiliaire administratif et d'accueil (D3P) : pas de CM (uniquement des compétences à exercer)
- Vendeur (D3P) : pas de CM (uniquement des compétences à exercer)
- 7GTPE (D3P) : pas de CM
- Technicien en comptabilité (D3TQ) : pas de CM (uniquement des compétences à exercer)
- Technicien commercial (D3TQ) :
 - Tenir une conversation professionnelle en langues étrangères dans une situation de communication courante
 - Compléter un document en langues étrangères
 - Tenir une conversation professionnelle en langues étrangères
 - Lire et interpréter des documents commerciaux courants en langues étrangères
- Technicien de bureau (D3TQ) :
 - Accueillir en face à face en langue étrangère
 - Communiquer au téléphone en langues étrangères
 - Trier des documents courants en langues étrangères
 - Saisir un texte en langue étrangère
 - Compléter un formulaire courant rédigé en langue étrangère
- Agent en accueil et tourisme (D3TQ) :
 - Tenir une conversation en langues étrangères dans des situations professionnelles courantes
 - Lire et interpréter des documents courants rédigés en langues étrangères
 - Transmettre à un tiers le contenu d'un message reçu en langues étrangères
 - Compléter des formulaires courants rédigés en langues étrangères